

RÉSERVATION

Elle est à effectuer auprès de :

**CENTRALE DE RÉSERVATION
RIVES DES CORBIÈRES**

22 rue Antoine Marty
BP 21065 - 11870
CARCASSONNE CEDEX
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 18H NON STOP

☎ **04.68.11.43.10**
reservations@ligue11.org

CONDITIONS GÉNÉRALES VILLAGE CLUB ET CAMPING « RIVES DES CORBIÈRES » 2018

Association bénéficiaire de l'Agrément CGOL/LFEFP n°AG.075.95.0063.

BONS CAF : Agrément n° 76.112.13.

Vous reporter à la réglementation de votre Caisse d'Allocations Familiales

CENTRALE DE RÉSERVATION

Secteur Vacances de la Ligue de l'Enseignement Association Audoise à but non lucratif dont le siège social est situé au 22 rue Antoine Marty 11870 Carcassonne. Les prestations décrites dans nos plaquettes sont réservées aux adhérents des associations affiliées à la Ligue de l'Enseignement. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette plaquette implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du séjour. Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans un délai de trois mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à :

CENTRALE DE RÉSERVATION

**RIVES DES CORBIÈRES - 22 Rue Antoine Marty
BP 21065 - 11870 CARCASSONNE CEDEX**

Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, RIVES DES CORBIÈRES se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour.

DISPONIBILITÉS

L'ensemble des propositions contenues dans notre plaquette est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

Le contrat de réservation doit nous être retourné dans les meilleurs délais, daté, signé et accompagné obligatoirement :

- d'un versement d'acompte de 30 % des frais de séjour.
- des justificatifs d'aide (bons CAF, MSA, AVF,...), ou les bons vacances originaux.

Tout bon d'inscription établi moins d'un mois avant l'arrivée doit être accompagné du montant total des frais de séjour. À réception de votre dossier il vous sera adressé un décompte des frais de séjour tenant lieu de confirmation et faisant apparaître un solde à régler un mois avant votre départ.

	sans garantie ANNULATION	Avec Garantie ANNULATION vacances
plus de 30 jours avant le départ	85 € par pers. ou 120 € par famille	frais d'adhésion + montant garantie annulation*
entre 30 et 21 jours avant le départ	30 % du prix total	frais d'adhésion + montant garantie annulation*
entre 20 et 15 jours avant le départ	60 % du prix total	frais d'adhésion + montant garantie annulation*
entre 14 et 8 jours avant le départ	80 % du prix total	frais d'adhésion + montant garantie annulation*
moins de 8 jours avant le départ	100 % du prix total	frais d'adhésion + montant garantie annulation*

*Selon les conditions de la garantie annulation

ANNULATION

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription du fait du participant ne permettra pas le remboursement des frais d'adhésion / dossier 31 € et entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE

Elle vous sera automatiquement proposée au titre de supplément lors de votre inscription. Dans tous les cas, précisez très clairement dès votre inscription que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi. Sur la confirmation d'inscription qui vous sera remise à l'inscription, figurera clairement la mention "Garantie annulation". Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné. Elle vous permet le remboursement des sommes retenues par la centrale de réservation, conformément aux conditions d'annulation précisées dans les conditions générales de vente lorsque l'adhérent doit annuler tout ou partie de son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées. Dans tous les cas, la garantie annulation ne permet pas le remboursement des frais d'adhésion / dossier de 31 € et le montant de la garantie annulation qui demeurera à la charge du participant. La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour. Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, vous devez obligatoirement prévenir la centrale de réservation, par pli recommandé et dans les plus brefs délais, en joignant le certificat médical justifiant de votre annulation ou tout autre justificatif :

- Maladie grave, accident grave de l'assuré, de son conjoint, de ses descendants ou ascendants, ou de personnes qui devaient effectuer le séjour avec lui,
- Décès de l'assuré, du conjoint, descendants ou ascendants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, beaux parents,



CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Les animaux sont admis moyennant un supplément de 45 € / animal / séjour à régler sur place à l'arrivée. Fournir impérativement le carnet sanitaire de l'animal à jour des vaccinations. Les animaux doivent être tenus en laisse et identifiés par tatouage ou par le port d'un collier avec coordonnées du propriétaire. Si ces consignes ne sont pas respectées l'animal ne pourra être accueilli. Animaux de catégories 1 et 2 interdits.

- Licencier économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée, donc non connue avant la prise d'inscription.

- Obtention d'un emploi ou stage Pôle Emploi pour toute personne majeure à la recherche d'un emploi sur présentation d'un certificat de travail ou de stage Pôle Emploi. Pour les participants à l'une des réalisations présentées dans la brochure supplément de 4.50 % du prix total du séjour facturé en pension complète ou location.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

MODIFICATION

Toute modification demandée à une inscription donnée entraîne la perception de 85 € par personne ou 120 € par famille pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification.



**CENTRALE
DE RÉSERVATION
VILLAGE CLUB
& CAMPING**

☎ **04.68.11.43.10**

**NOS CONSEILLER(E)S
SONT À VOTRE ÉCOUTE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 18H**

**GARANTIE
ANNULATION
OPTIONNELLE**

**TARIF
4,50%**

**DU PRIX TOTAL
DU SÉJOUR FACTURÉ
EN LOCATION
EN PENSION COMPLÈTE
OU EN DEMI-PENSION**